

Qualité de l'Air : Traitement des pollutions issues des « Sources Fixes »

L'action de l'ADEME en Provence-Alpes-Côte d'Azur (2002-2014)

Opérations ASF en Paca : en 12 ans, 47 opérations financées par l'ADEME

Depuis près de 20 ans et jusqu'à fin 2014, l'ADEME en PACA a aidé des opérations dites "Air - Sources Fixes" (ASF), visant à participer à la réduction des émissions atmosphériques issues de sources immobiles : principalement des grands sites industriels, mais aussi des installations plus modestes (PME/PMI, crématoriums, navires à quai...), et ce dans l'objectif de favoriser la diffusion des meilleures techniques disponibles.

Sur une période de 12 ans (2002-2014), l'ADEME en PACA a programmé 47 opérations ASF, dont 15 opérations avec un budget ou un complément de budget émanant du FEDER (soit un total de 60 dossiers fléchés sur cette thématique).

Le montant total d'aides programmé a été de 7,48 M € de fonds ADEME et de 5,57 M€ de fonds FEDER (sur deux périodes de programmation : 2000-2006, et 2007-2013).



[Cartographie des opérations ASF en PACA](#)



[Cartographie des opérations sur la zone Berre/Fos](#)

En matière d'investissement, seule la partie des dépenses permettant de faire mieux que la réglementation communautaire, nationale ou de police locale, applicables à un site donné, était éligible à ce système d'aides. Le taux de subvention retenu sur la partie éligible des dépenses allait de 15 % (opération de diffusion d'une technique déjà validée), à 35 % (opérations exemplaire, première démonstration d'une technologie de pointe). Le taux pouvait toutefois monter à 50 % pour certaines opérations d'aide à la décision (diagnostic, étude de faisabilité), dans la limite d'un plafond donné, ainsi que pour des opérations ponctuelles (équipements de surveillance des dioxines).

Opérations ASF en Paca : la conjugaison d'intérêts technique, économique et social, environnemental et sanitaire

Intérêt technique :

- amélioration de la performance environnementale d'un process industriel et donc à court terme, de son acceptabilité sociale et à plus long terme, de sa rentabilité ;
- promotion de nouvelles technologies ou de bonnes pratiques encore peu connues, déclenchant un vertueux aller/retour : diffusion des meilleures technologies disponibles, puis retour d'expérience sur les installations. Le travail se faisait en lien avec le siège de l'ADEME - Service Entreprises et Eco Technologies, et le bureau européen des BREFs, qui définit les meilleures références disponibles par consensus entre les pays de l'UE.

Intérêt économique et social:

- participation à la modernisation d'un site industriel favorisant indirectement le maintien de l'emploi local ;
- effet de levier « psychologique » des aides financières apportées, systématiquement observé sur l'accord pour investissement, notamment grâce à une diminution (même légère) du temps de retour, et grâce à la caution apportée par l'Etat français, via l'ADEME ;
- effet de levier « économique » des aides financières apportées, sur les décisions à engager des travaux dans les PMI et les entreprises les moins engagées dans la protection de l'environnement.

Intérêt environnemental :

- évitement du largage de polluants variés (et souvent dangereux) dans l'atmosphère, puis diffusés dans l'ensemble de la biosphère (relargage sur les sols, diffusion dans les eaux) ;
- abattement des émissions de pointe et des pics de pollution qui en découlent, lors de certains process ;
- amélioration de la qualité de fond de l'air, dans l'environnement immédiat et/ou plus lointain du site concerné ;
- nombreux effets secondaires positifs : diminution de transport de matières dangereuses, réutilisation de déchets comme combustibles (tep substituées), économies d'énergie (gaz à effet de serre évités), diminution voire disparition des nuisances olfactives, etc.

Intérêt sanitaire :

- action sur la protection des salariés d'un site industriel donné (capture de molécules toxiques, nocives, dangereuses) ou sur leur simple bien-être au travail (capture de molécules olfactives gênantes) ;
- soulagement des riverains d'un site face aux nuisances sanitaires, olfactives ou visuelles dues aux émissions atmosphériques : amélioration de la qualité de vie aux alentours par diminution des pathologies induites par ces nuisances (stress, fatigue, dépression, etc) ;
- diminution sur le plus long terme des risques de morbidité et de mortalité associés à la pollution atmosphériques (pathologies respiratoires, maladies cardio-vasculaires, cancérogénèse, mutagénèse, reprotoxicité).

Opérations ASF en Paca : un impact positif et quantifiable

Sur la base de quelques hypothèses, l'impact de l'ensemble des opérations ASF de 2002 à 2014 est le suivant, depuis la mise en service des installations :

(voir glossaire des polluants)

- 52 104 t de SOx évitées,	soit 8 655 t/an de SOx abattues.
- 5 261 t de NOx évitées,	soit 1 327 t/an de NOx abattues.
- 3 926 t de poussières évitées,	soit 563 t/an de poussières abattues.
- 77 t de HCl évitées,	soit 7 t/an de HCl abattues.
- 29 998 t de COV évitées,	soit 3 212 t/an de COV abattues.
- 176 354 t de CO ₂ évitées,	soit 70 748 t/an de CO ₂ abattues.
- 4 903 t de CO évitées,	soit 827 t/an de CO abattues.
- 84 t de Pb évitées,	soit 10 t/an de Pb abattues.
- 98 t de C ₆ H ₆ évitées,	soit 22,77 t/an de C ₆ H ₆ abattues.
- 1 860 kg de Hg évités,	soit 730 kg/an d'Hg abattus.
- 91 g de dioxines évités,	soit 12,34 g/an de dioxines abattus.

- une diminution des émissions olfactives (mercaptans, thiols, ...) sur 10 opérations.
- une diminution très importante des émissions olfactives (mercaptans, thiols, ...) sur 6 opérations.

L'ADEME en Paca, un partenaire clef sur les questions de qualité de l'air

En tant que partie prenante dans la réduction des émissions industrielles polluantes, l'ADEME en Paca continue à apporter son expertise à divers types d'instances :

- Elaboration, suivi et révision des Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) ;
- Elaboration, suivi et révision des Plans Régionaux Santé et Environnement (PRSE) ;
- Participation à l'administration des Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA).
- Participation au Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) ;
- Participation à l'expertise dans des appels à projets nationaux : Connaissance et Réduction des Emissions Atmosphériques (AàP CORTEA), Aide à l'Action des Collectivités Territoriales en faveur de la qualité de l'Air (AàP AACT AIR) ;
- Animation et veille médiatique, technologique, juridique sur le thème de la qualité de l'air extérieur et intérieur.

En savoir plus

[Les Bons Plans pour l'Air](#)

[Air PACA](#)

[Révision des Plans de protection de l'atmosphère \(PPA\) 13,06, 83, 84](#)

[Plan régional santé environnement PACA](#)